

François Fillon abrogera le délit d'entrave numérique à l'IVG

fc famillechretienne.fr/politique-societe/presidentielle-2017/francois-fillon-abrogera-le-delit-d-entrave-numerique-a-l-ivg-214982



François Fillon

©S. LAGOUTTE

Alors que **le Conseil constitutionnel a jugé hier conforme** la loi portant sur le délit d'entrave numérique à l'IVG, avec deux fortes réserves, François Fillon promet de « l'abroger » s'il est élu à la présidence de la République. « *Le texte ne me convient pas. Il existe déjà des lois pour réprimer les propos ou les actes contraires à la liberté* », confie-t-il dans un entretien accordé à Famille Chrétienne à paraître le 23 mars. « *J'étais contre l'instauration du délit d'entrave numérique et je constate que la décision du Conseil constitutionnel conforte mon idée qu'il faut prendre garde à la liberté d'expression. Il est en effet paradoxal de brader une liberté au nom d'une autre liberté* », ajoute-t-il. Le candidat de la droite et du centre rappelle toutefois ses convictions politiques sur l'interruption volontaire de grossesse. « *Personne ne reviendra sur la loi Veil* », insiste-t-il, reconnaissant en même temps que « *l'avortement reste souvent un drame intime* ». « *Il faut, autant que faire se peut, que cela reste un dernier recours, et que les femmes en détresse soient écoutées et accompagnées. C'était l'esprit de la loi, à l'origine* ».

Antoine Pasquier